

ARRETE N° DAJS 2025-90
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L 712-1, L 712-2 et R 719-52 à R 719-112,
vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique,
vu le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,
vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts
Vu l'arrêté DAJS 2025-89 relatif à la création d'une régie d'avances auprès de l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet, en date du 19 décembre 2025

ARRETE

Régie d'avances

Article 1 : Madame Sara BOUACHMIR, Gestionnaire financière de l'École d'Économie est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avances instituée auprès de l'École d'Économie.

Dispositions finales

Article 2 : La régisseuse de la régie d'avances de l'École d'Économie, la Directrice de l'École d'Économie, l'Agent Comptable et le Directeur Général des Services de l'Université, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 19 décembre 2025,
Le Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

Vu l'avis conforme de l'Agent Comptable
en date du 19 décembre 2025

Valérie ROLLIN



Pour accord,
La régisseuse de la régie d'avances

Sara BOUACHMIR